Conseil Général
Séance du 9 juin 2026 à 20h15 au Centre communal de Cheseaux-Noréaz

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 35/26 sur la gestion et les comptes 2025 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion et des finances – débat et décision
7. Préavis municipal No 36/26 concernant l'arrêté d'imposition pour 2027 – rapport de la Commission de gestion et des finances – débat et décision
8. Préavis municipal No 37/26 relatif à une demande de crédit cadre de CHF 132'000.- pour la valorisation de l'aire de jeux et de l'espace public aux abords du bâtiment communal
9. Préavis municipal No 38/26 concernant la révision du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
10. Préavis municipal No 39/26 concernant les rémunérations de la Syndique et des Municipaux, ainsi que du Conseil Général, soit de la Président – du Président, de la Secrétaire et des scrutateurs, ainsi que les rémunérations des commissions élues et ad hoc pour la législature 2026-2031
11. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous au Centre communal, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

1. Appel

35 personnes assermentées étant présentes sur un total de 70 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres

4 personnes demandent à être assermentées. Il s'agit de Mesdames Vanessa Bonnevaux Fiaux, Janine Martin, Arielle Sokolov et Monsieur Christos Ikonomidis. Madame la Présidente procède à leur assermentation et les remercie pour leur contribution.

4. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que les deux premières scrutatrices Mesdames Marie-Lise Guignard et Sandrine Paschoud, ainsi que Messieurs Joël Fiaux et Graziano Zomer pour leur aide au sein du bureau et lors des votations et élections. Elle remercie aussi tous les membres qui ont fait partie de diverses commissions, de s'être réunis dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité. Elle en profite pour rappeler que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller-ère général-e et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.

- Danièle Schwander informe ensuite l'assemblée qu'il s'agit de sa dernière année en tant que Présidente et qu'à cette occasion, Madame la Syndique lui a demandé d'expliquer brièvement les tâches qui incombe à la Présidence du Conseil. Le-a Président-e :
  - Est gardien-ne du timbre encreur de la Commune avec une clé
  - Organise les séances de commissions pour les préavis municipaux et trouve les membres de commissions ad hoc, avec l'aide des deux 1ers scrutateurs de l'année
  - Se réunit un mois à un mois et demi avant la séance du Conseil général avec la Municipalité lors d'une séance pour définir de l'ordre du jour du prochain Conseil général
  - Réceptionne les rapports des différentes commissions
  - Prépare le Powerpoint de la séance du Conseil général
  - Supervise et préside tous les dépouillements des votations et élections de l'année (env. 4 dimanches/an)
  - Suit les cours (en présentiel ou en ligne) de mise à niveau qui sont organisés par la Préfecture ou le Canton, sur les procédures de votation ou élection par exemple
  - Est contrôlé-e annuellement par la Préfecture sur son travail, ainsi que sur celui de la secrétaire et bien évidemment sur celui de la Municipalité
  - Peut compter sur l'assistance permanente de la Préfecture, soit de Monsieur De Icco, en cas de problème

- La Présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Dès lors, elle rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, notamment les personnes placées en fond de salle, de préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour les communications de la Municipalité.

- Madame Di Dario commence par parler de la nouvelle législature avec l'accueil de Monsieur Martin Python dès le 1er juillet 2026 et qui reprendra les dicastères de Nicolas Chappuis, en charge des Finances, Forêts, Rives du lac, du Tourisme et Cybersécurité. La vice-syndicature est assurée par un tournus de 15 mois, le premier à assurer cette fonction honorifique est Olivier Bloch. Madame la Syndique informe ensuite que l'horaire de la déchetterie du samedi matin sera prolongé d'une demi-heure, soit jusqu'à 12h00 et ce dès le 1er août 2026 pour fluidifier le trafic des voitures. Sylvie Di Dario annonce également que la fête du 1er août aura lieu le 31 juillet 2026 sur la terrasse

Sylvie Di Dario annonce également que la fête du 1er août aura lieu le 31 juillet 2026 sur la terrasse du Gymnase, alors que la Fête de Cheseaux sera organisée, elle, le 30 août 2026, dans la Cafétéria du Gymnase. Un tout-ménage concernant ces 2 évènements sera envoyé prochainement aux habitants pour leur permettre de s'inscrire.

- Monsieur le Municipal Olivier Bloch prend la parole et rappelle à l'assemblée la venue du Tour de France cycliste féminin le 1er août 2026 avec comme conséquence la fermeture de la route RC 404 qui traverse tout notre village, de 13h00 à 16h00. Cela signifie pour les riverains de la RC 404 qu'il faudra s'organiser afin d'éviter de sortir avec des véhicules durant ce laps de temps. Il espère que les habitants de Cheseaux-Noréaz seront nombreux à venir soutenir ces sportives de haut-niveau. Un tout-ménage sera également envoyé à ce sujet avec le trajet et toutes les informations utiles. L'autre information qu'Olivier Bloch souhaite partager est le projet de fusion pour des raisons économiques entre Travys, le LEB et MBC. Une nouvelle société holding du nom de Movodis SA sera créée et hébergera ces 3 entités. Pas de changement opérationnel au niveau des lignes n'est envisagé à court et moyen terme, si ce n'est un échange d'actions pour la Commune de Travys à Movodis. La bonne nouvelle est que cette holding aura son siège à Yverdon-les-Bains, ainsi que son état-major, avec un maintien voire une augmentation de leurs emplois dans la région.

- Madame la Municipale Catherine Blösch prend la parole. Elle informe l'assemblée que suite à une augmentation des tarifs de l'eau annoncée dans les prochaines années, la Municipalité a décidé d'augmenter le prix de l'eau dès l'année prochaine de 0.10 ct.

- C'est au tour de Monsieur le Municipal Alain Capt de prendre la parole pour des informations sur la révision du plan d'aménagement communal. Ce printemps, la Municipalité a adjugé au bureau Ressources Urbaines le mandat pour accompagner la Commune dans ce projet. L'organisation pour la tenue du 1er atelier participatif a démarré. Celui-ci aura lieu le 22 août 2026, dans les salles de classe du Gymnase et sa bibliothèque comme salle plénière. Un tout-ménage a déjà été envoyé aux habitants de Cheseaux-Noréaz pour s'y inscrire en cas d'intérêt. Il y a à ce jour 13 inscriptions, bien équilibrées d'un point de vue genré, mais il manque environ une dizaine d'inscriptions supplémentaires pour que cet atelier soit représentatif, dont une meilleure représentation de jeunes adultes de moins de 34 ans idéalement ou de 34 à 55 ans. Aussi, il demande à l'assemblée de faire un peu de publicité autour de soi pour cet atelier auprès des plus jeunes.

6. Préavis municipal No 35/26 sur la gestion et les comptes 2025 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion et des finances – débat et décision

- Madame la Présidente passe la parole à M. le Municipal Nicolas Chappuis pour la lecture du préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes 2025.
- Pour ce qui est de la gestion, la Municipalité a siégé à 44 reprises en 2025.
- En ce qui concerne les comptes, il en ressort un bénéfice net après amortissements de CHF 351'734.12, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 242'530.00. Ce résultat positif de 2025 s'explique principalement par :
    - La péréquation cantonale dont le décompte final a été projeté à CHF 830'509.00, alors que le décompte prévisionnel était budgété à CHF 1'164'032.00.
    - Une dissolution de la provision sur débiteurs de CHF 65'000.-
    - Les coûts de l'école qui sont inférieurs au budget de CHF 68'352.34
    - Un remboursement par le Canton sur le projet de renaturation du ruisseau des Biolettes de CHF 35'910.27

En outre, Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis remercie la Boursière, Madame Valérie Delay pour son important travail de récapitulation comparative des comptes sous le modèle MCH2.

- Madame la Présidente Danièle Schwander remercie Nicolas Chappuis pour sa lecture du préavis et donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente prie M. Frédéric Bloesch, rapporteur de la Commission de gestion de procéder à la lecture du rapport de la Commission. Celle-ci tient à féliciter Madame Delay (Boursière) et Monsieur Chappuis (Municipal) pour leur disponibilité, la parfaite maîtrise des dossiers et la qualité des réponses fournies aux nombreuses questions de la commission. Elle tient à souligner qu'à la lecture des comptes et du préavis, le résultat comptable est excellent, avec un bénéfice de CHF 351'734.12, soit une amélioration de plus de CHF 594'264.12 par rapport au budget 2025. La commission constate une fois de plus la difficulté d'estimer les futures rentrées fiscales au vu des grosses fluctuations des comptes de la péréquation cantonale.

- Madame la Présidente remercie Monsieur Bloesch pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.

- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Chappuis, Municipal et Bloesch, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote l'approbation des comptes 2025, ainsi que la décharge à la Municipalité et à la Boursière.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2025 sont adoptés

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2025.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

7. Préavis municipal No 36/26 concernant l'arrêté d'imposition pour 2027 – rapport de la Commission de gestion et des finances – débat et décision

- Madame la Présidente redonne la parole à Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis, pour la lecture du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2027.

- Dans sa lecture du préavis, Monsieur Chappuis explique que bien que les comptes 2025 soient largement positifs grâce à des charges péréquatives très inférieures à celles anticipées et que la santé globale de la Commune soit saine, avec une marge d'autofinancement de plus de CHF 400'000.-, selon les chiffres 2025, il est difficile à ce stade d'anticiper l'évolution des recettes fiscales pour notre Commune dans les prochaines années. Par ailleurs, la Municipalité constate que les frais généraux externes sont en constante augmentation, notamment les frais liés à Réajy (+ CHF 53'456.-). En conséquence, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 67% de l'impôt cantonal de base.

- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente, Danièle Schwander remercie M. Chappuis pour la lecture du préavis et donne la parole à M. Jean-Pierre Prahin pour la lecture du rapport de la Commission des finances. Celle-ci tient à remercier Madame Delay (Boursière) et Monsieur Chappuis (Municipal) pour leur disponibilité, la parfaite maîtrise des dossiers et la qualité des réponses fournies aux questions de la Commission. Malgré les arguments développés dans le préavis et devant la difficulté d'estimer les rentrées fiscales, la Commission propose de ne pas accepter le préavis 36/26 fixant un taux d'imposition inchangé de 67%, mais de l'amender en le réduisant de 2 points pour le ramener à 65% de l'impôt cantonal de base pour 2027.

- Danièle Schwander remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

- Mme Omenetto demande comment la Municipalité se positionne par rapport à la proposition de la Commission des finances ? M. Nicolas Chappuis répond qu'en effet la question s'est posée en Municipalité car la visibilité sur l'évolution n'est pas facile à avoir, notamment par rapport aux charges du Canton qui a la velléité de les reporter toujours plus sur les Communes. Aussi, il faut être conscient que lorsqu'on descend le taux d'imposition, c'est plus difficile de le remonter par la suite. Raison pour laquelle au vu de la nouvelle législature, la Municipalité pense que ce n'est pas le bon moment pour descendre ce taux.
  M. Olivier Bloch, Municipal en charge justement des Affaires sociales, des Ecoles et de la Mobilité entre autres, tient à préciser également que la cohésion sociale représente une grosse facture et que la marge de manœuvre au niveau communal est quasiment nulle. Même si la péréquation cantonale nous est favorable au niveau de la répartition, avec l'accroissement de la facture sociale pour les Communes, finalement il n'y a pas tellement de différence. En outre, on voit que la courbe des charges sociales monte de manière vertigineuse et que de ce fait, dans les prochaines années, la facture sociale pourrait s'alourdir. Ensuite, par rapport au Transport, la desserte doit continuer à être de qualité et Travys poursuit une transformation de sa flotte en véhicules électriques, qui ne va pas forcément générer des économies mais plutôt des augmentations de coûts pour la maintenance d'exploitation de ses bus. Concernant Réajy, bien qu'il soit réjouissant qu'il y ait un renouvellement générationnel, le fait de mettre des enfants à la crèche a un coût et ceux-ci ont augmenté voire quasiment doublé depuis 2-3 ans. Toutes les raisons ci-dessus font que la Municipalité a pris une approche prudentielle par rapport à ce taux d'imposition.

- M. Frédéric Bloesch, membre de la Commission des finances, demande la parole et souhaite apporter deux précisions en lien avec le rapport de la commission. Il explique qu'un point d'impôt représente CHF 35'000.- et qu'en plus d'un bénéfice de plus de CHF 350'000.-, la Commune bénéficie d'une réserve politique budgétaire de CHF 700'000.- qui offre à cette dernière une bonne marge de manœuvre.

- M. Simon demande si cette baisse a un impact sur le taux de péréquation ? Nicolas Chappuis répond que justement le taux de la péréquation est standardisé afin de ne pas être corrélé aux

taux des Communes, et de ce fait, en théorie, ça ne devrait pas avoir d'impact direct, mais dans la pratique on ne le sait pas vraiment, car cela dépend de l'enveloppe cantonale d'impôt.

- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente passe au vote de l'amendement du rapport de la Commission des finances, soit de passer de 67% à 65% l'impôt cantonal de base.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Vu le préavis municipal,
Entendu le rapport amendé de la Commission des finances,

décide

Article premier : Le taux d'imposition pour l'année 2027, fixé à 0.65 de l'impôt cantonal de base est adopté

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Le préavis amendé est adopté par 30 voix pour et 8 voix contre.

8. Préavis municipal No 37/26 relatif à une demande de crédit cadre de CHF 132'000.- pour la valorisation de l'aire de jeux et de l'espace public aux abords du bâtiment communal

- Madame la Présidente donne la parole à Madame la Syndique Sylvie Di Dario, pour la lecture du préavis municipal.

- Dans sa lecture du préavis, Sylvie Di Dario précise que ce dernier est soumis à nouveau à la suite d'un vice de forme lors du vote du dernier conseil. Néanmoins, la Municipalité a pris en compte les différentes remarques et demandes faites à cette occasion. Mme Di Dario montre les plans des nouvelles installations et rappelle les objectifs du projet :
  - Renouveler les infrastructures de jeux en proposant des équipements adaptés à tous les âges
  - Créer un espace multigénérationnel favorisant les échanges
  - Valoriser l'espace public par une végétalisation durable et diversifiée
  - Répondre aux normes de sécurité actuelles, notamment par la création d'une séparation végétale avec la route
  - Aménager une zone ombragée, en particulier autour de l'espace de pique-nique

  Le coût total estimé de CHF 132'000 se décompose comme suit :

• Nouveaux jeux et mobilier. Fourniture de nouvelles dalles :	CHF	32'000.-
• Végétalisation et aménagement de l'espace public :	CHF	75'000.-
• Pergola métallique avec câbles :	CHF	11'000.-
• Nouveau panneau communal et fixation :	CHF	4'500.-
• Divers et imprévus :	CHF	9'500.-

  Le financement se répartira comme suit :
  - CHF 30'000.- prélevés sur la réserve touristique
  - CHF 40'000.- participation de l'AICN
  - Solde financé par le fonds de rénovation communal

- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Madame Di Dario pour la lecture de ce préavis très détaillé et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

- M. Gilléron demande si l'installation de Street Workout a bien été supprimée, car elle apparaît toujours sur les plans. Madame Di Dario confirme que cette installation ne fait plus partie du projet et a bien été supprimée mais qu'ils n'ont pas fait refaire tous les plans.

- M. Quaglia demande si les chiffres indiqués sont les mêmes que ceux qui figuraient dans le précédant préavis. Madame Di Dario répond par la négative.

- M. Girardier demande si une estimation des frais d'entretien de ces installations et de la végétation a déjà été pensée. Madame Di Dario répond que ça n'a pas encore été fait.

- Mme Omenetto remercie la Municipalité pour le remaniement du préavis et demande juste de remontrer sur les plans où se situent la pergola et la table de pique-nique et si un point d'eau a été prévu. Madame Di Dario remontre les plans et précise qu'en effet la commission a relevé le sujet du point d'eau. Un accès à l'eau existe vers le local des pompiers et la Municipalité pourrait regarder pour faire quelque chose à ce niveau-là, notamment pour en faciliter l'accès aux personnes âgées. M. Gilléron informe également qu'au coin de la terrasse sur l'arrondi, il y avait un bassin à l'époque.

- Il n'y a pas d'autre question. Danièle Schwander remercie Madame la Syndique pour ses explications et donne la parole à Monsieur Yannick De Petra, Rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission. Celle-ci rappelle le contexte de ce nouveau préavis suite au refus du précédent, qui prévoyait un crédit de CHF 150'000.- incluant une zone de Street Workout de CHF 37'000.- La commission précise que le nouveau préavis 37/26 répond à la demande de supprimer la zone de

Street Workout tout en proposant un projet recentré sur la rénovation de la place de jeux et la végétalisation durable de l'espace public. Une remarque est faite concernant l'amendement du 6 décembre 2025 qui prévoyait un crédit résiduel de CHF 113'000.-, soit CHF 150'000 moins CHF 37'000.-. Le présent préavis demande CHF 132'000.-, soit CHF 19'000.- de plus. Cet écart s'explique par les nouveaux postes et ajustements proposés. La commission prend acte de cette différence et la considère globalement justifiée, sous réserve des précisions apportées en séance. La commission salue la réactivité de la Municipalité dans le remaniement du projet et indépendamment de son avis favorable au préavis, fait état de points de vigilance et recommandations suivants :

- Clarification du poste végétalisation
- Equipements alternatifs au Street Workout (autres équipements intergénérationnels)
- Point d'eau
- Calendrier (information sur restriction d'accès à la place de jeux durant les travaux)
- Participation citoyenne

- Madame la Présidente remercie M. De Petra pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

- Mme Omenetto demande à quel moment est-ce que les habitants sont invités à amener les plantes vivaces ? Madame Di Dario répond qu'un tout-ménage expliquant la procédure sera envoyé aux habitants en temps voulu, en fonction de l'avancement du projet et des recommandations du paysagiste.

- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente remercie Madame la Syndique Sylvie Di Dario et Monsieur Yannick De Petra (Rapporteur) pour leurs explications et passe au vote le préavis.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Vu le préavis municipal,
Entendu le rapport de la Commission,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de rénovation de l'aire de jeux communale et des aménagements de l'espace public pour un montant de CHF 132'000.-

Article 2 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes et par les fonds de réserve.

Le préavis est adopté par 36 voix pour et 2 voix contre.

9. Préavis municipal No 38/26 concernant la révision du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

- Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Nicolas Chappuis pour la lecture du préavis municipal.

- Dans sa lecture du préavis, Nicolas Chappuis précise que ce dernier a été également remanié à la suite d'un vice de forme lors du vote du dernier conseil. Néanmoins, la Municipalité a pris en compte les différentes remarques et demandes faites à cette occasion, notamment en ce qui concerne l'établissement d'une convention avec l'AICN (Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz), en plus du nouveau règlement présenté. Cette convention devra notamment préciser le montant annuel qui sera rétrocédé à l'AICN et déterminer le cas échéant la stratégie globale d'affectation du montant rétrocédé. Le souhait de la Municipalité est que l'AICN continue de gérer l'argent reçu en décidant de manière indépendante son usage. Monsieur Chappuis souligne que le projet de convention a déjà été rédigé, proposé, puis accepté par l'AICN, mais que dans tous les cas, c'est bien le Conseil général qui la valide finalement, même si c'est la Municipalité qui l'établit et la propose.

- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie M. Nicolas Chappuis pour la lecture de ce préavis et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

- Aucune question n'étant posée, Danièle Schwander donne la parole à Monsieur Alberto Gianferrari, Rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission ad hoc. Celui-ci précise que grâce aux explications claires de M. Chappuis et après délibération, la commission, à 2 voix contre 1, propose un amendement à l'Article 13, alinéa [1] du nouveau règlement proposé, à savoir :

  Article 13 Montant de la taxe sur les résidences secondaires

  [1] Le montant de la taxe sur les résidences secondaires se monte à 0,275% de la valeur fiscale de l'immeuble par année, mais au minimum **CHF 200.-** (au lieu et place de CHF 300.- dans le nouveau règlement proposé) et au maximum CHF 3'000.-

- Madame la Présidente remercie M. Gianferrari pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

- Monsieur Chappuis souhaite préciser qu'actuellement le règlement parlait d'un minimum de CHF 85.- et qu'en regardant ce qui se fait aux alentours, la Municipalité avait effectivement imaginé dans un premier temps de l'élever à CHF 200.-. Mais il arrive aussi parfois que les personnes à Châble Perron loue leur chalet et encaisse directement la taxe de séjour. Raison pour laquelle, la Municipalité a finalement opté pour CHF 300.- minimum. Par ailleurs, sur les 34 chalets enregistrés à Châble Perron, 12 payent moins de CHF 150.-, 13 qui payent entre CHF 150.- et 250.-, 5 qui payent entre CHF 250.- et 500.-, 3 qui payent entre CHF 500.- et 1'000.- et 1 chalet dont le propriétaire a sa résidence à Cheseaux-Noréaz et ne paye donc pas.

- Mme Omenetto demande sur quelle base ce minimum est fixé. Monsieur Chappuis répond que la réflexion de la Municipalité sur ce montant minimum annuel s'est faite en fonction du cadre extraordinaire dont les personnes peuvent bénéficier en y séjournant. En comparaison, au camping, les personnes y séjournant payent CHF 1.50/personne/nuitée, alors qu'à Châble Perron c'est un montant forfaitaire annuel par propriétaire et non pas par personne et nuitée.

- Mme Omenetto redemande la parole et s'adresse à la commission cette fois-ci pour comprendre la raison de cette demande de baisse de CHF 300.- à CHF 200.-. Monsieur Gianferrari répond qu'en discutant avec Monsieur le Municipal, la Commune avait effectivement décidé dans un premier temps de fixer ce minimum à CHF 200.-, mais comme les arguments de la Municipalité sur l'augmentation à CHF 300.- n'ont pas convaincu les membres de la Commission, ceux-ci, à 2 voix contre 1, car vous aurez ensuite la lecture d'un rapport de minorité, ont souhaité fixer à CHF 200.- ce minimum.

- M. Bloesch demande si cette taxe est bien uniquement sur les résidences secondaires. M. Chappuis répond par l'affirmative et précise que ces gens ne payent pas d'impôts à Cheseaux-Noréaz.

- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne la parole à M. Claude Gilliéron, membre de la commission ad hoc, pour la lecture de son rapport de minorité. Celui-ci demande en substance de maintenir **l'Article 16 Répartition** du règlement actuel, soit la distribution du 70% du montant des taxes de séjour à l'AICN et 30% à la Commune, faisant de facto de l'AICN l'entité détenant cette compétence et de refuser celui proposé dans le nouveau règlement. En outre, il explique qu'à la lecture du projet de convention établit par la Commune, **l'Article 4 Rétrocession des fonds** a retenu son attention, à savoir qu'après déduction des frais administratifs, il est prévu de rétrocéder un montant à une entité régionale cantonale. Il suppose qu'il s'agit ici de l'ADNV (Association pour le Développement du Nord Vaudois) dont la Commune fait déjà partie pour CHF 17'000.-. Il précise qu'il est également prévu une somme de CHF 10'000.- pour des actions touristiques et d'utilité publique. Avec ces informations, Monsieur Gilliéron présente un futur budget de l'AICN : avec CHF 90'000.- de taxes à recevoir, il faut déduire CHF 45'000.- pour l'ADNV et CHF 10'000.- pour la Commune. Le solde de CHF 35'000.- pour l'AICN + les cotisations + les locations, on arrive à un total d'actif de CHF 46'000.- dont il faut déduire les frais fixes, tels que les subsides pour la Plage VD8 CHF 24'000.-, Sauvetage des Iris CHF 1'000.-, entretiens chemins forestiers CHF 3'000.-, frais généraux et divers CHF 3'000.- et réserves pour l'entretien du Refuge CHF 5'000.-. Le bénéfice annuel est donc de CHF 10'000.- sans qu'aucune réalisation prévue ne puisse être faite. En conséquence, Monsieur Gilléron demande dans son rapport de minorité de refuser le nouveau règlement et de modifier **l'Article 16 Répartition** en collaboration avec l'AICN.

- Madame la Présidente, Danièle Schwander remercie M. Gilliéron pour la lecture de son rapport de minorité et ouvre la discussion.

- Mme Macaluso n'a pas de questions à proprement parlé, mais souhaite apporter quelques précisions à la suite de l'intervention de M. Gilliéron. Elle informe l'assemblée que le projet de convention proposé par Monsieur Chappuis est en cours de discussion auprès de l'AICN et n'a pas encore été formellement accepté. Ensuite, elle revient sur l'objet principal du préavis qui est d'accepter que ce soit le Conseil général qui puisse, à l'avenir, prendre la décision d'adhérer ou non à une association de type ADNV.

- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente récapitule les différents éléments qui vont faire l'objet d'un vote de l'assemblée. A savoir :
  1. Le Rapport de la Commission ad hoc, avec sa demande d'un amendement sur l'Article 13 Montant de la taxe sur les résidences secondaires, alinéa ^{1}, en mettant à CHF 200.- le montant minimum, au lieu de CHF 300.-
  2. Le préavis municipal, amendé ou pas en fonction du 1er vote, puisque le rapport de minorité de M. Gilliéron demande de refuser purement et simplement le préavis municipal, en raison de la modification qu'il requiert de **l'Article 16 Répartition** en faveur de l'AICN.

- Danièle Schwander passe au vote le Rapport de la Commission ad hoc avec son amendement de l'Article 13, alinéa ^{1}. Celui-ci est accepté par 16 voix pour, 15 voix contre et 8 abstentions.

- Madame la Présidente passe ensuite au vote le préavis municipal amendé.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Vu le préavis municipal,
Entendu le rapport amendé de la commission ad hoc,

décide

Article 1 : D'adopter le règlement révisé sur la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Article 2 : De fixer la mise en vigueur du règlement révisé dès l'approbation par le Conseil d'Etat

Le préavis amendé est adopté par 21 voix pour, 10 voix contre et 7 abstentions.

10. Préavis municipal No 39/26 concernant les rémunérations de la Syndique et des Municipaux, ainsi que du Conseil Général, soit de la Président – du Président, de la Secrétaire et des scrutateurs, ainsi que les rémunérations des commissions élues et ad hoc pour la législature 2026-2031

- Madame la Présidente donne la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario pour la lecture du préavis municipal.

- Danièle Schwander remercie Mme Di Dario pour la lecture de ce préavis et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

- M. De Petra pose la question du nombre d'heures approximatives de travail qui sont effectuées par la Présidente et la Secrétaire. Madame la Présidente énumère, en plus de la participation aux séances de conseil général, un certain nombre de tâches administratives et organisationnelles et d'heures de présence, telles que pour les votations et élections et autres séances de Municipalité, le travail de rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil général, totalisant un peu plus d'une cinquantaine d'heures par année pour l'une comme pour l'autre.

- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne la parole à Madame Emmanuelle Macaluso, Rapportrice, pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

- Aucune question n'étant posée, Madame la Présidente remercie Madame la Syndique Sylvie Di Dario et Madame Emmanuelle Macaluso (Rapportrice) pour leurs explications et passe au vote le préavis.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis municipal,
Entendu le rapport amendé de la commission ad hoc,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les rémunérations communales ci-dessous pour la législature 2026-2031 sont adoptées :

Syndique :	Fr. 9'100.--/an
Municipaux :	Fr. 4'800.--/an

Participation aux frais d'équipement informatique, bureau et téléphonique

Forfait annuel	Fr. 400.--/an

Vacations brutes	Fr. 48.--/heure
Indemnité de séance	Fr. 96.--/séance

Les vacations et les indemnités sont majorées de 10,64% d'indemnité de vacances

Indemnité kilométrique :	Fr. 0.70

Présidente du Conseil : forfait de	Fr. 3'200.--/an
Secrétaire du Conseil : forfait de	Fr. 3'200.--/an

Scrutateurs, membres de commissions élues et ad hoc :
Fr. 35.--/heure net sans charge

Le préavis est adopté à l'unanimité.

11. Propositions individuelles et interpellations

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.

- Mme Franzi souhaite proposer l'installation d'une boîte à livre qu'elle serait d'accord de gérer. Bien évidemment se pose la question de la structure, de l'installation et du financement par la Commune ou par l'AICN. Madame la Syndique remercie Mme Franzi pour sa proposition qu'elle considère très intéressante et se propose d'étudier en Municipalité cette idée et de revenir avec des possibilités.

- M. Ambühl explique que Cheseaux-Noréaz est atteinte par le moustique tigre qui prolifère, notamment dans les grilles d'écoulement d'eau ajourées sur les places de garage et il voulait savoir si la Municipalité a prévu quelque chose pour lutter contre cette prolifération. Mme la Présidente prend la parole, car en tant que professionnelle, son exploitation n'a en effet pas le droit de laisser un point d'eau dans des bassins ou autres, ce qui par ailleurs est une difficulté pour les abeilles qui doivent aller chercher l'eau ailleurs. Mais pour les grilles, elle n'a pas d'information. Mme la Syndique Sylvie Di Dario explique n'avoir reçu aucune information ni soutien particulier du Canton par rapport à ces grilles, si ce n'est celle comme expliqué par Mme Schwander précédemment d'éviter d'avoir des points d'eau stagnante.

- Mme Omenetto a une question par rapport au PACOM. Sachant qu'elle ne pourra pas participer à l'atelier participatif prévu à cet effet, elle souhaite savoir si l'actuel PACOM est disponible pour consultation sur le site Internet de la Commune. Mme Peguiron, Secrétaire municipale explique que le PACOM figure bel et bien sur le site Internet, mais avec la dénomination RPGA (pas encore sous PACOM). Monsieur Alain Capt, Municipal, ajoute qu'il est également à disposition auprès du bureau communal aux heures d'ouverture ou sur le site cantonal sur lequel on peut trouver par ailleurs tous les documents de toutes les communes, anciens, actuels et en vigueur, tels que PACOM, plan de quartiers y compris les règlements, en choisissant simplement le nom de la Commune. Concernant le fait que Mme Omenetto ne pourra malheureusement pas participer à l'atelier du 22 août, Monsieur Capt propose à chacun de lui faire parvenir leurs suggestions par e-mail, dont l'adresse figure sur le site de la Commune, et il les intégrera dans les réflexions le jour de l'atelier.

- M. De Petra pose la question de savoir si notre PACOM est regroupé avec celui d'Yverdon. Alain Capt répond que ce n'est absolument pas le cas. Il explique que dans le PACOM, il y a la réflexion au niveau de la Commune bien évidemment, mais aussi au niveau de la région et un cadrage au niveau Canton. La Commune n'est donc pas totalement libre.

- Il n'y a pas d'autres questions. Aussi, Madame la Syndique souhaite, au nom de la Municipalité, remercier et féliciter Monsieur Nicolas Chappuis pour sa contribution durant ses 5 années à l'exécutif de notre Commune et ses diverses réalisations, dont la révision de la LPP pour les employés de la Commune, la gestion informatique et la défense contre la cybercriminalité et l'implémentation du nouveau plan comptable MCH2 avec le soutien de la Boursière, Valérie Delay. La Municipalité formule tous ses meilleurs vœux pour la suite de son parcours tant privé que professionnel. Il est chaleureusement remercié et félicité avec les applaudissements nourris des membres du Conseil.

- Monsieur le Municipal sortant Nicolas Chappuis remercie tous ses collègues de la Municipalité, ainsi que la Boursière et la Secrétaire municipale pour leur précieux soutien dans ses tâches. Il a eu beaucoup de plaisir à œuvrer au sein de la Commune et tient également à remercier toutes les personnes présentes ce soir.

- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 21h40. Madame la Syndique invite tout un chacun à l'apéritif et souhaite un bel été à tous !

Pour le bureau

La Présidente
Danièle Schwander

CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NORÉAZ

La Secrétaire
Maryvonne Cholly-Stehlé